

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 464 (Rect)

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq

ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à son »

les mots :

« de sa propre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.